

**Objet : Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 23 mars 2010 concernant les prescriptions techniques des bateaux de la navigation intérieure.**

**Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 30 décembre 1992 portant application de la directive N°91/672/CEE du Conseil du 16 décembre 1991 sur la reconnaissance réciproque des certificats de conduite nationaux de bateaux pour le transport de marchandises et de personnes par navigation intérieure. (4127 SMI)**

*Saisine : Ministre du Développement durable et des Infrastructures  
(23 avril 2013)*

<b>AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE</b>
---------------------------------------

Le projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 23 mars 2010 concernant les prescriptions techniques des bateaux de la navigation intérieure vise à compléter le tableau repris à l'article 20 dudit règlement par les références des quatre directives<sup>1</sup> les plus récentes en matière de prescriptions techniques des bateaux de navigation intérieure.

Le projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 30 décembre 1992 portant application de la directive N°91/672/CEE du Conseil du 16 décembre 1991 sur la reconnaissance réciproque des certificats de conduite nationaux de bateaux pour le transport de marchandises et de personnes par navigation intérieure vise à compléter le tableau repris à l'article 2 dudit règlement en raison de l'adhésion de la Croatie à l'Union Européenne à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013, par l'ajout d'une directive assurant la reconnaissance des certificats de conduite de bateaux émis par ce nouvel Etat membre.

La Chambre de Commerce n'a pas de remarques particulières à formuler et s'en tient à l'exposé des motifs qui explique clairement le cadre et les objectifs des projets de règlements grand-ducaux sous avis.

\* \* \*

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure d'approuver les projets de règlements grand-ducaux sous avis.

SMI/TSA

---

<sup>1</sup> - directive 2012/48/CE,  
- directive 2012/49/CE,  
- deux propositions de directives de la Commission en date du 10 décembre 2012 (en cours d'approbation).